

Info



Conseillers

N°41

Île de France - La Réunion



ÉDITO

Les fins, ou les débuts d'année sont souvent l'occasion de faire un bilan, ou de tracer des perspectives. Sans renoncer à un coup d'œil dans le rétroviseur, c'est plus résolument vers notre avenir qu'il me semble opportun de se tourner.

Notre conseil Inter régional, du haut de ses six ans, s'inscrit progressivement dans le paysage de santé francilien et réunionnais, en remplissant les missions que la loi lui confère.

- L'activité de la **chambre disciplinaire de première instance** est significative, sans pour autant être débordante, ce qui constitue un indicateur positif : la régulation faite par les conseils départementaux à travers les conciliations permet de limiter les recours à la juridiction, et lorsque la Chambre Disciplinaire de Première Instance est saisie d'un dossier, force est de constater que les recours portés devant la Chambre Nationale d'Appel sont peu nombreux.

En peu de temps, la profession a donc su relever le défi de la résolution des conflits, en toute autonomie, démontrant que le législateur était fondé à lui transférer cette responsabilité en mettant l'Ordre en place.

C'est à travers le prisme principal de la sécurité des patients et de la qualité des soins que le CIROMK IdF La Réunion assume ses missions de représentation de la profession, étudie ou délibère sur les projets, propositions ou demandes d'avis qui lui sont soumis, notamment par les instances compétentes en matière de santé sur le plan interrégional.

- Le débat sur le Développement Professionnel Continu (DPC) des kinésithérapeutes n'est pas clos, puisque plusieurs textes d'application restent à paraître. Le CIROMK IdF La Réunion reste impliqué dans la partie du DPC concernant **l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)**, conformément à l'article L4321-17 CSP. En amont d'actions concrètes d'EPP, le CIROMK IdF La Réunion, à travers des questionnaires régulièrement adressés aux kinésithérapeutes franciliens et réunionnais, interroge et analyse les pratiques.

- **La question de la démographie** des MK nous occupe depuis toujours, et un travail de cartographie est engagé sur notre Interrégion depuis quelques mois déjà. Yannick Ah Pine et Eric Delezie font le point, dans ce numéro de décembre 2012 de l'Info conseillers, sur ce chantier important.

Au-delà de l'aspect quantitatif souvent mis en avant, c'est bien sur des points qualitatifs qu'il nous semble utile de nous pencher, afin que tout usager de la santé dispose des informations les plus précises pour répondre à ses besoins en matière de kinésithérapie.

- **La coordination des structures ordinales** de l'Interrégion reste une priorité de l'action du CIROMK. Elle convoque la notion d'indépendance des structures, qui ne doit pas être entendue au sens où celles-ci n'auraient pas de comptes à rendre, mais bien comme moyen neutralisant l'influence d'un tiers qui n'aura pas de prise (Adenot, pourquoi une Institution ordinale, sept 2012). L'interrégion est le lieu privilégié des échanges entre les institutions ordinales d'un secteur géographique commun. Outre la coordination interne au sein de l'Ordre des MK (CIROMK- CDOMK), la coordination externe, dont l'expression constitue le CLIOR (comité de liaison des institutions ordinales régionales) permet l'échange et le partage.

Se tourner vers l'avenir, regarder vers demain, c'est le thème retenu pour la conférence que le CIROMK organisera au mois de septembre prochain, que nous avons baptisée :

« **Kinésithérapie 2.0** » **l'exercice professionnel dans 15 ans en Ile de France et à La Réunion.**

Vous trouverez dans ces pages l'appel à communication concernant cette journée.

La transparence est un corollaire de la crédibilité de notre action ordinale. Informer et faciliter la recherche d'informations sur nos actions et les moyens employés nous semblent indispensables. C'est entre autres l'objet de cette publication.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2013.

Dominique PELCA, Président

Sommaire

Page 2-3

Observatoire régional de la sécurité des professionnels de santé

Voeux 2013

Agenda

Une mission de coordination au service des CDOMK

Une étape nouvelle dans l'évolution de la profession

Page 4-5

Début de l'épidémie saisonnière de bronchiolite à La Réunion

Retour sur la polémique lancée par la revue «Prescrire»

Page 6-7-8

La démographie des kinésithérapeutes en IdF et La Réunion

Nouveau bureau au CDOMK 75

Du côté du 93 : Sécurité des professionnels

Conférence : kinésithérapie 2.0
Appel à communication

Observatoire régional de la sécurité des professionnels de santé

Le CIROMK IdF La Réunion s'est emparé depuis maintenant plusieurs mois des questions liées au problème de la sécurité des professionnels, dans le cadre de leur exercice.

Dans le cadre de ses rencontres régulières entre les conseils régionaux des autres professions de santé, réunis au sein du CLIORPS (comité de liaison des institutions ordinaires des professions de santé), notre conseil s'est vu confier la tâche de piloter un projet d'observatoire régional de la sécurité des professionnels de santé.

Il s'agit ici, au-delà de la collection des incidents divers recensés, d'uniformiser, de partager les actions menées par les uns et les autres afin de diminuer les risques, de mettre en place des procédures d'information et d'accompagnement des professionnels en amont, d'agir efficacement auprès de ceux qui ont été agressés, de mobiliser l'ensemble des acteurs en capacité d'apporter une expertise.

Au sein de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, le CIROMK IdF La Réunion n'entend pas se substituer aux rôles et missions des conseils départementaux, structures de proximité. C'est toujours dans une logique de coordination que nous inscrivons nos actions.

2

Il semble en effet utile de veiller à ce que les documents utilisés par les uns et par les autres ne soient pas trop disparates, au risque de générer une certaine confusion, et au risque surtout de constituer des freins à l'incrémentation des données régionales dans un premier temps, nationales dans un second temps.

Dans la suite du protocole de sécurité signé en mai 2011 entre les ordres de santé, le ministère de la Justice et des Libertés, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, un certain nombre de protocoles de sécurité ont été signés, ou sont en cours de signature.

Outre le guide pratique pour la sécurité disponible sur le site du CNOMK, les fiches de recensement d'incidents sont disponibles sur les sites des CDOMK. Il convient probablement d'inciter les professionnels à les utiliser lors d'événements indésirables, de les transmettre systématiquement au conseil départemental de l'Ordre de leur lieu d'exercice, afin que les données départementales, régionales et nationales soient les plus proches possible de la réalité.

Dominique PELCA
Président

*Les élus de l'interrégion, Virginie Tadount, assistante de direction
et Séverine Penhoat, secrétaire administrative
vous adressent leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.*

Agenda - Activités

13 novembre

Réunion de la commission EPP

25 novembre

Réunion commission d'autorisation d'exercice La Réunion

20 novembre

Café URPS ; Stage en libéral, où en est-on ?
Réunion des membres du bureau

22 novembre

Audience CDPI
Réunion de la commission d'autorisation d'exercice IDF

26 novembre

Colloque santé environnement ORS

Du 26 au 30 novembre

Semaine de la sécurité des patients

6 décembre

Réunion de l'assemblée plénière

18 décembre

Réunion des membres du bureau

19 décembre

Journée d'information sur les obligations des conseils ordinaires

20 décembre

Réunion des assesseurs de la CDPI
Audience de la CDPI

Une mission de coordination au service des Conseils départementaux de l'Interrégion

Vous trouverez ci-après le programme de la dernière réunion de coordination des conseils départementaux de l'interrégion Ile de France et La Réunion organisée par le Conseil interrégional.

Le thème de cette journée d'information et de partage d'expériences, qui nous a réunis le 19 décembre 2012, était «Les obligations légales et les outils de gestion d'un Conseil ordinal».

La réunion était organisée par le secrétariat général du CIROMK IdF – La Réunion et Alain Choulot grâce à ses compétences d'auditeur et son importante expérience. Virginie Tadount, assistante de direction au Conseil, a su partager ses pratiques et les documents mis en place (registres, affichage, etc.) à l'interrégion avec les élus et les secrétaires administratifs présents. Elle a permis de mettre en musique ces temps d'échanges et de retours d'expérience de chacun. Les Conseils départementaux ont partagé leurs savoirs au milieu des rappels des textes et obligations légales.

Tous les éléments présentés étaient référencés au regard des textes législatifs, réglementaires et à défaut des documents de doctrine émis par le Conseil national. Nous avons eu la « chance » que l'inspecteur du travail n'avait rien trouvé à redire lors de sa visite dans nos locaux. Les outils proposés pour le management du personnel étaient issus des modèles participatifs et ont permis à tous de rappeler l'importance des personnels salariés dans le fonctionnement de nos Conseils au service de la profession.

PROGRAMME

Encadrement du personnel salarié

Responsabilité des ressources humaines par les élus

Les registres, documents obligatoires

- a) Registre unique du personnel
- b) Registre des paies
- c) Registre de l'inspection du travail
- d) Registre de sécurité
- e) Document unique d'évaluation des risques
- f) Registre médical

La gestion du personnel

- a) Outils existants pour l'embauche et aide de l'état
- b) Affichages obligatoires
- c) Déclaration unique d'embauche
- d) Rédaction du contrat de travail, fiche de poste, les mentions obligatoires, demande de B3, avantages sociaux
- e) Délégation de pouvoir
- f) Dossier RH du salarié et fiche signalétique
- g) Déclaration des arrêts maladies, accidents du travail, congés maternité et congés parentaux
- h) Tableau de suivi des congés payés et autres absences
- i) Entretiens annuels du personnel
- j) Formation continue et plan de formation du personnel

Encadrement de la structure

- a) Assurances
- b) Sécurité
- c) Site internet
- d) Contrats fournisseurs, prestataires de services, mission d'intérim
- e) Règlement de trésorerie

Eric Delezie
Secrétaire Général

Une étape nouvelle dans l'évolution de la profession

Le Collège de la Masso Kinésithérapie

Sous l'impulsion de la Haute Autorité en Santé, qui souhaitait l'identification d'un interlocuteur unique pour la profession de Kinésithérapeute, une nouvelle structure a vu le jour le 29 novembre 2012, sous la forme du « Collège de la Masso Kinésithérapie », CMK, qui réuni en son sein une composante scientifique, une composante politique, et le Conseil de l'Ordre. Sa mission essentielle est d'élaborer les recommandations professionnelles, afin d'améliorer sécurité et qualité des soins, en toute neutralité et en toute indépendance. Le CMK sera aussi amené à collaborer avec les autres collèges des professions de santé, participant ainsi à la cohérence des propositions s'intégrant dans le parcours de soins. Sylvain Celerier devient le premier président de cette nouvelle Institution, et je lui présente, au nom du CIROMK IdF La Réunion, mes vœux les plus sincères de réussite dans l'encadrement de ce nouveau défi, probablement majeur dans l'histoire de notre profession. Preuve, s'il en fallait, du caractère incontournable de cette nouvelle structure, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que ce collège soit saisi de son premier chantier, mobilise ses ressources, et produise son premier avis !

Lire le communiqué >>>

<http://idfregion.ordremk.fr/2012/12/21/bronchiolite-et-kinesitherapie/?home>

Début de l'épidémie saisonnière de bronchiolite à La Réunion

La médiatisation de l'article de Prescrire a jeté le trouble parmi les patients juste au moment où nous connaissons un pic inhabituel de bronchiolite.

Nous avons vivement réagi sur les ondes et dans la presse écrite mais nous nous attendions pas à avoir la réaction et le renfort spontanés quasi immédiat de l'ARS Océan Indien qui a habilement publié le communiqué ci-dessous à destination du grand public.

Alain CHOULOT, Vice-président



4

Début de l'épidémie saisonnière de bronchiolite

La recrudescence des passages aux urgences pour bronchiolite chez les enfants de moins de 2 ans se confirme, indique l'agence régionale de santé de l'océan Indien (ARS-OI) ce jeudi 13 décembre 2012. Ce qui semble marquer le début d'une épidémie saisonnière précoce de bronchiolite. Par ailleurs, les analyses virologiques montrent que le VRS (virus respiratoire syncytial) circule sur l'île depuis le mois de novembre. L'ARS-OI rappelle les mesures de précaution à adopter pour éviter une transmission de la maladie.

Ainsi, d'après le système de surveillance des urgences hospitalières Oscour, l'ARS-OI observe une recrudescence inhabituelle du nombre de passages aux urgences pour bronchiolite chez des enfants de moins de 2 ans. Et ce, depuis quatre semaines.

Du lundi 3 au dimanche 9 décembre, 80 passages d'enfants ont été enregistrés, représentant 24% de la fréquentation totale des urgences pour cette classe d'âge. Ces valeurs sont nettement supérieures à celles habituellement observées à cette période de l'année, note l'ARS-OI.

Pour rappel, cette maladie virale touche principalement les enfants avant l'âge de 2 ans. Dans la très grande majorité des cas, la bronchiolite évolue de manière favorable, spontanément ou plus souvent avec l'aide d'une kinésithérapie. Dans de rares cas, cette pathologie impose l'hospitalisation, afin de pouvoir surveiller la fonction respiratoire et, éventuellement, de mettre en œuvre des mesures de réanimation. Les décès imputables à la bronchiolite aiguë sont très rares.

Dans plus de 7 cas sur 10, la bronchiolite de l'enfant est due au virus respiratoire syncytial (VRS). Les autres agents responsables sont les virus parainfluenza, adénovirus...Le virus se transmet par la salive, les éternuements, la toux, le matériel souillé par une personne enrhumée et par les mains. Ainsi, un rhume de l'enfant et de l'adulte peut être à l'origine d'une bronchiolite chez le nourrisson. La bronchiolite qui est facilement diagnostiquée par le médecin ou le pédiatre relève dans la très grande majorité des cas (95 %) d'une prise en charge en ville.

Selon l'ARS-OI, l'application de mesures d'hygiène simples permet de prévenir la transmission de la bronchiolite :

- le lavage des mains à l'eau et au savon de toute personne qui approche le nourrisson,
- l'aération correcte de la chambre du nourrisson tous les jours,
- le nettoyage régulier des objets avec lesquels le nourrisson est en contact (jeux, tétines...),
- éviter le contact du nourrisson avec les personnes enrhumées et les lieux enfumés.

Les mesures à prendre en période d'épidémie ou quand on est enrhumé :

- porter un masque avant de s'occuper d'un nourrisson,
- éviter d'embrasser les enfants sur le visage.

Quand l'enfant est malade :

- désencombrer le nez du nourrisson avec du sérum physiologique,
- donner à boire régulièrement au nourrisson,
- l'emmener rapidement chez le médecin en cas de gêne respiratoire et difficulté à s'alimenter.

Si besoin, le médecin prescrira des séances de kinésithérapie respiratoire.

Communiqué de l'ARS Océan Indien du 14 décembre 2012

Retour sur la polémique lancée par la revue « Prescrire »

Il est encore probablement trop tôt pour remercier la revue « Prescrire » d'avoir récemment publié un article assassin jetant le doute dans l'esprit des professionnels Masseurs Kinésithérapeutes, des prescripteurs, et des patients, sur l'opportunité de recourir à la kinésithérapie respiratoire lorsqu'un nourrisson présente un tableau clinique de « bronchiolite aiguë ».

Les réactions n'ont pas tardé, émanant tant des associations de professionnels que des réseaux de santé (réseaux bronchiolite), des syndicats professionnels, du Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, que du tout jeune Collège de la Masso Kinésithérapie. Ce dernier, alors qu'il vient tout juste d'être mis en place, a immédiatement mandaté un groupe d'experts afin de rédiger, dans un premier temps, un communiqué

argumenté accessible à tout public, puis dans un second temps de travailler à un texte long destiné aux professionnels de santé et aux Institutions.

À travers la réalisation d'une affiche destinée aux salles d'attente, le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes réaffirme clairement la réalité de l'indication de kinésithérapie respiratoire dans la bronchiolite aiguë du nourrisson, conformément aux recommandations actuelles qui se fondent sur la conférence de consensus de PARIS (sept 2000). Il assume ainsi pleinement sa mission de défense de l'honneur de la profession.

Dominique PELCA
Président

Accéder au site du CNOMK

<http://www.ordremk.fr/2012/12/18/prise-en-charge-des-nourrissons-atteints-de-bronchiolite/?exercer-la-profession>

KINÉSITHÉRAPIE ET BRONCHIOLITE : UNE EXPERTISE, UN GESTE ESSENTIEL

dont l'action bénéfique permet à votre enfant de :

1

mieux respirer

et en conséquence :

2

mieux se nourrir
et mieux s'hydrater

3

mieux dormir

● Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément au code de déontologie, veillent à garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

● Leurs pratiques s'appuient sur les recommandations scientifiques validées par la Haute Autorité de santé (HAS).

En savoir plus :
www.ordremk.fr



La démographie des kinésithérapeutes en Ile de France et La Réunion

Le travail de cartographie du conseil

Présentation du « pôle démographie »

Le CIROMK IdF La Réunion, pour exercer sa mission de représentation, doit disposer de données fiables concernant la profession. Les documents et les chiffres issus de notre base de données ordinales, régulièrement mise à jour par l'ensemble des conseils départementaux de l'interrégion, constituent une source d'informations riche pouvant être analysée afin d'identifier les évolutions de la profession aujourd'hui et demain.

La cartographie est un moyen de mettre en valeur ces données internes en les croisant aussi à d'autres chiffres existants (INSEE, DREES, etc.). Ce support visuel propose une multitude de combinaisons permettant non seulement une photographie de la démographie à un instant donné mais aussi de disposer d'une vue dynamique prospective.

Le CIROMK IdF-La Réunion a fait le pari de former quelques conseillers ordinaires (E Delezie, E Charuel, Y Ah-Pine) ainsi que son assistante de direction (V Tadount) à la cartographie. Ces compétences acquises ont déjà permis au CIROMK IdF – La Réunion

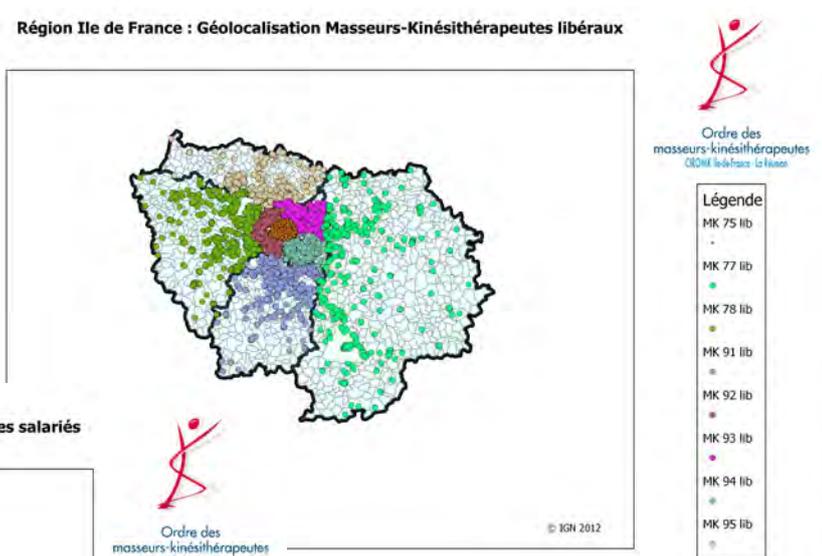
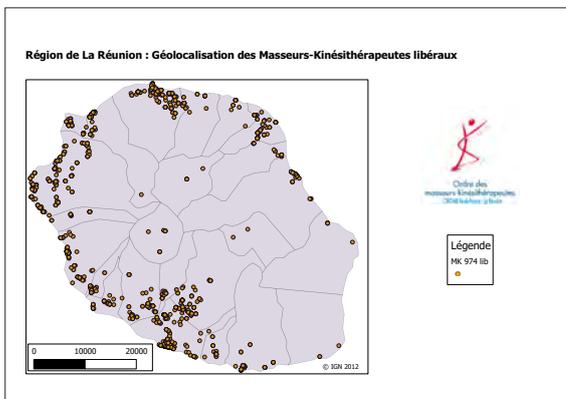
d'obtenir rapidement des cartes inédites et riches d'enseignement.

Table Ronde

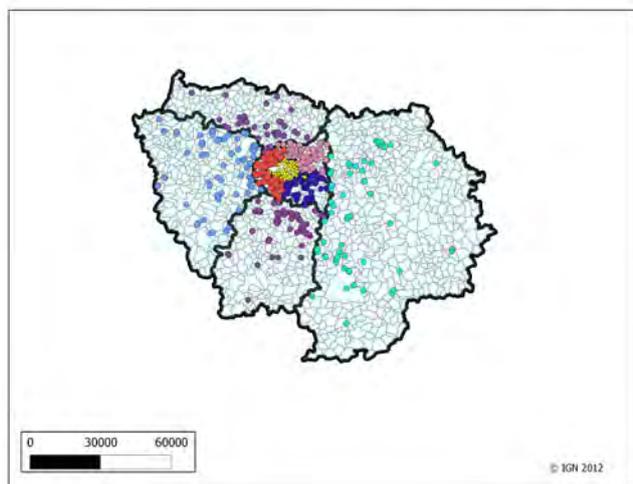
A l'occasion d'une table ronde organisée lors de la plénière du 6 décembre 2012, nous avons projeté les premières cartes réalisées. L'objectif visé était de recueillir l'avis des conseillers participants sur les différentes cartes à éditer dans un futur proche. Les conseillers régionaux issus des différents départements, riches de la connaissance de leurs spécificités territoriales ont permis la tenue de débats constructifs. La nécessaire collaboration des départements dans ce projet a été mise en évidence. En effet, certaines données ne peuvent être issues que du travail de terrain effectué par les CDOMK. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir les associer à cette aventure et sommes impatients de montrer une autre facette de la mission de coordination du CIROMK, à travers la construction d'un projet commun.

Yannick AH PINE
Conseiller

6



Région Ile de France : Géolocalisation Masseurs-Kinésithérapeutes salariés



Un travail préparatoire, non utilisable en l'état et qui sera affiné et présenté des les mois à venir.

La représentation graphique des données démographiques de la profession permet une lecture et une analyse plus accessible que des tableaux numériques.

Depuis 2007 (mise en place du Conseil Interrégional) nous participons à de nombreuses réunions et avons fait le constat que nos interlocuteurs disposent souvent de données, sur la profession, discordantes avec celles que nous observons à travers le tableau ordinal des masseurs-kinésithérapeutes.

Les kinésithérapeutes se sont inscrits très rapidement au tableau après la création de l'Ordre et les structures ordinales départementales ont rempli leur mission première de recensement dans un temps record.

Ce constat est remarqué, tant par les conseillers ordinaires des autres professions de santé que des institutions avec lesquelles nous sommes amenés à travailler.

Nous pouvons aujourd'hui affirmer que notre base de données constitue la source fiable par excellence lorsque l'on s'intéresse à la démographie de notre profession. Parmi les autres raisons qui nous poussent à produire nous-mêmes des documents réalistes figure le peu de chiffres et d'analyses graphiques publiés au niveau national, régional ou départemental. Plusieurs réunions sur l'organisation de la Santé en France ou en région nous font penser qu'il existe une forte méconnaissance de notre présence sur le terrain, de notre organisation dans le champ de la rééducation ou de nos activités au service des patients.

Nouveau bureau au Conseil départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de PARIS

A la suite des élections du renouvellement partiel du conseil de l'Ordre de Paris, une nouvelle composition de bureau a été élue le 15 octobre 2012.

Fonction	Prénom Nom
Président	Frédéric SROUR
Vice-président	Pascal DUBUS
Vice-président	Odile SANDRIN
Secrétaire général	Aurélie BLAUGY
Trésorier	Marie-Françoise DUFFRIN

Les cartes que nous nous apprêtons à publier présentent les kinésithérapeutes à l'endroit où ils exercent dans les territoires de nos deux régions, l'Île de France et La Réunion. Une grosse partie du travail a consisté à géolocaliser les professionnels, c'est-à-dire à placer sur une carte géoréférencée les cabinets de ville et les structures employant des kinésithérapeutes salariés.

En tant que structure privée dotée d'une mission de service public, le CI-ROMK IdF - La Réunion a signé un accord de partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique (IGN) afin de bénéficier gratuitement des données nationales et régionales vectorielles (bâtiments, adresses, forêts, délimitation des départements et des communes, etc.) et des rasters (images aériennes ou non des territoires comme sur GoogleMaps).

L'objectif des prochains mois est d'afficher ses données professionnelles au regard des chiffres statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) comme la densité de population par ville, par bassin de vie ou pseudo-canton, l'âge de la population, les niveaux socio-culturels et les besoins en santé. Nous croiserons aussi les données de l'Ordre au regard de chiffres issus d'autres institutions comme le Ministère de la Santé, les Agences Régionales de Santé (ARS) d'Île de France et de La Réunion et les réponses aux questionnaires réalisés en 2010, 2011 et 2012 par le CIROMK IdF - La Réunion.

Ces travaux seront affinés aux regards des besoins des Conseils départementaux de l'interrégion dans le cadre

d'une réunion en février 2013. Celle-ci nous permettra d'entendre les demandes d'analyses locales, au niveau du territoire pour l'ARS ou de l'infra territorial, répondant ainsi aux demandes des patients.

Tous ces chiffres et ces représentations permettront aux élus ordinaires de proposer des solutions dans l'organisation des soins auprès des institutions et des décideurs, solutions basées sur des chiffres réels et contrôlés par la profession, afin d'améliorer l'accès aux soins de tous, la qualité des soins et la sécurité.

Une partie de ces travaux seront présentés à la journée nationale des Observatoires Régionaux de Santé, qui aura lieu en avril 2013, montrant ainsi le rôle de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes au niveau régional dans l'organisation de la Santé.

Vous trouverez, aux côtés de ces notes, deux cartes issues d'un travail préparatoire qui sera affiné dans les mois à venir.

Eric DELEZIE
Secrétaire général

Du côté du 93 Sécurité des professionnels

Le conseil départemental obtient une nouvelle jurisprudence.

Un bip de sécurité pour les professionnels de santé en test dans le département.

Lire l'édito du CDOMK 93
<http://seinesaintdenis.ordremk.fr/2012/12/13/editorial/?home>

Vous êtes impliqué dans la formation initiale ou continue,
vous êtes jeune professionnel,
vous menez ou participez à des projets de recherche,
vous utilisez les nouveaux outils de communication dans votre exercice professionnel,
vous êtes engagés dans une association, un réseau de santé,
vous souhaitez exprimer votre avis, votre vision de la kinésithérapie à l'horizon 2025 ?

Merci de nous soumettre vos communications (interventions orales de 10 minutes, posters)
avant le 15 avril 2013, et participez à notre conférence : la Kinésithérapie 2.0.

Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Île-de-France et de la Réunion

Kinésithérapie 2.0 ?

21
Septembre 2013

Île de
France
la Réunion
Colloque

APPEL À COMMUNICATION
la kinésithérapie dans 15 ans

8

coopérations/prévention/formation/missions/coopérations/missions/prévention/pratiques/missions/coopérations/prévention/formations/recherche/missions/pratiques/université/prévention/réseaux/formations/recherche/univer-

Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Île de France et de la Réunion
5 rue Francis de Pressensé 93210 La Plaine Saint Denis
Tél. : 01 48 22 82 82 - Fax : 01 48 22 64 95

<http://idfregion.ordremk.fr>



Lieu : non encore déterminé



Edité par le Conseil interrégional de l'Ordre
des masseurs-kinésithérapeutes
d'Île de France et de la Réunion

Directeur de la publication :
Dominique PELCA

Rédacteur en chef :
Dominique PELCA

Secrétaire de rédaction :
Éric DELEZIE

Création maquette et mise en page :
Virginie TADOUNT

Ont participé à ce numéro :
Yannick AH PINE
Eric CHARUEL
Alain CHOULOT
Eric DELEZIE
Virginie TADOUNT



[Http://idfregion.ordremk.fr](http://idfregion.ordremk.fr)

Pour joindre votre conseil

5 rue Francis de Pressensé
93 210 La Plaine Saint-Denis
Tél. 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95
secrétariat@ordremk-idf.fr

Secrétaire administrative : Séverinne PENHOAT
Assistante de direction / Greffière de la CDPI : Virginie TADOUNT
Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi / 9h - 12h et 14h - 17h